



N° 914 / ^{AR} ATRM/2016

Rabat, le **27 OCT 2016**

COMMUNIQUE

L'Ambassade de la République Togolaise près le Royaume du Maroc porte à la connaissance des togolais résidant au Royaume du Maroc que la collecte de données pour le renouvellement et l'établissement des passeports et le paiement des quittances se feront dorénavant auprès des services consulaires de l'Ambassade à compter du 1^{er} Novembre 2016 suivant le programme de campagne d'enregistrement pour la période 2016-2017 ci-après.

Date de dépôt ou d'enregistrement	Date de retrait
1 ^{er} Octobre au 30 Novembre 2016	Fin Janvier 2017
1 ^{er} Janvier au 28 Février 2017	Fin Mai 2017
1 ^{er} Juin au 31 Juillet 2017	Fin Octobre 2017

Pour le montant afférent à l'établissement et au renouvellement du nouveau passeport et des frais postaux, se référer aux tarifs des actes applicables à compter du 1^{er} Novembre 2016 ci-joints.

Par ailleurs, l'Ambassade organisera des campagnes périodiques de renouvellement de passeport pour les togolais résidant dans les cinq autres pays de sa juridiction (Algérie, Tunisie, Libye, Egypte et Soudan).

L'Ambassade remercie toute la communauté togolaise pour son sens de compréhension et invite les différents responsables à faire une large diffusion de ce communiqué.

Pour toute information complémentaire, prière prendre attache avec l'Ambassade aux adresses ci-dessous.



Le Chargé d'Affaires a.i.

Koudjo ADANOU